ASSEMBLÉE NATIONALE

17 juillet 2009

PROTECTION PÉNALE DE LA PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE SUR INTERNET - (n° 1841)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 41

présenté par M. Brard

TITRE

Rédiger ainsi le titre du projet de loi :

« Projet de loi visant à instaurer une procédure d'exception favorable aux firmes multinationales de l'industrie culturelle ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de clarification.